

ESSAI

La morale contestable de l'État redistributeur



THIERRY AFSCHRIFF * • Avril 2017

Nous avons tous tellement l'habitude de vivre dans un État qui procède à des redistributions de la richesse, que nous trouvons cela normal, en tout cas quant au principe. Je voudrais montrer qu'au contraire ce qu'on appelle la « redistribution » se fonde sur une morale bien particulière, qui n'a aucune raison d'être imposée à tous.

Il faut d'abord s'interroger sur la légitimité du mot de « redistribution ».

Ce terme est en effet bien étrange, et particulièrement mal utilisé. Il veut dire distribuer à nouveau ou autrement, ce qui laisserait entendre qu'il a préalablement existé une « distribution initiale ».

Or, à strictement parler, celle-ci n'a jamais eu lieu. Les revenus sont acquis par chacun, en fonction de son travail, des contrats qu'il conclut et exécute, des risques qu'il assume, de la volonté des autres, et parfois de la chance. Ils sont le produit d'actes libres, et non de la volonté d'une autorité. Ils ne sont pas le résultat d'une distribution ; ils ne proviennent pas de la décision supérieure de remettre à chacun des membres d'un groupe la partie ou l'élément d'un tout qui leur reviendrait.

Ce qu'on appelle parfois à tort la « distribution initiale » n'est donc pas une distribution. Et les revenus de chacun ne font pas partie d'un « tout », mais représentent la propriété librement créée et acquise par chacun en usant de ses droits et libertés.

Les revenus des actes libres des individus sont la contrepartie obtenue pour une prestation réalisée, en vertu d'accords librement conclus avec d'autres personnes, suivant les conditions du marché : chacun obtient des autres, pour ce qu'il leur apporte, le montant auquel ceux-ci valorisent ce qui leur a été apporté.

C'est là la morale de l'économie de marché, qui a bien été discernée par Friedrich Hayek : chacun reçoit, pour ce qu'il fait ou ce qu'il vend, ce que son cocontractant considère être la valeur du bien ou du service reçu.

Ce qu'on appelle la « redistribution », ce n'est donc pas une nouvelle distribution de ce qui aurait été distribué auparavant, mais une distribution d'une partie des revenus qui ont été acquis par des moyens économiques, à savoir le travail

* L'auteur est avocat fiscaliste et professeur de droit fiscal à Bruxelles. Il est également membre du barreau de Genève. Cet essai est basé sur sa présentation du 20 mars 2017 à l'Institut Libéral, ainsi que sur sa publication *La Tyrannie de la redistribution*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

et l'échange, d'une manière autoritaire, par la volonté des pouvoirs publics, qu'ils soient démocratiquement élus ou non, ou qu'ils reflètent une décision majoritaire ou non.

C'est une substitution des moyens économiques d'acquérir la richesse par des moyens politiques.

Cette distribution par l'État résulte toujours de ce qu'il faut bien identifier comme un acte de violence : l'impôt ou un autre prélèvement obligatoire. Il s'agit bien d'un acte de violence puisque, par définition, l'impôt est une somme payée à l'autorité publique sans contrepartie contractuelle et indépendamment des usages qui en sont faits, en vertu du pouvoir de contrainte de l'État. En clair : l'impôt est perçu par la force, et sous la menace de sanctions.

Il est par définition une entrave au droit de propriété puisqu'il est par hypothèse un prélèvement réalisé sans le consentement du propriétaire (à défaut de quoi la contrainte et la menace de sanctions ne seraient pas systématiquement nécessaires).

En pratique, l'État fait comme si les biens de chacun faisaient partie d'un « tout », et se reconnaît le pouvoir de tout s'approprier, même s'il a la bienveillance de ne le faire que pour une partie des revenus, soit dans la plupart des États occidentaux, de 40 à 50 pour cent, voire parfois un peu plus, des revenus de chacun.

Rares sont les États où une limite maximale est prévue pour la totalité des prélèvements réalisés de manière obligatoire par le pouvoir. Et il est encore plus rare que la Constitution oblige l'État à limiter, pour chaque individu, les impôts à une proportion maximale de son revenu ou de sa fortune.

Tout le système est fondé sur l'idée que l'État a en théorie le pouvoir de décision de ce qu'il prend, sans aucune limite quant au montant. C'est donc bien là une façon de considérer que tous les biens des sujets sont à la disposition du pouvoir.

Sous prétexte qu'il est élu, le pouvoir se croit libre d'accaparer ce qu'il décide. Même dans un système de démocratie directe, comme en Suisse, cela revient à décider que les droits de chacun, et donc le droit de propriété, sont toujours à la merci d'un vote et d'une majorité de hasard.

Idéologiquement, on fait comme si les droits, et donc le droit de propriété, n'appartenaient aux sujets que parce que l'État a bien voulu les lui attribuer, ou encore on fait comme si, sans État, les individus n'avaient aucun droit.

Cette idéologie est contestable. Si, en 1789, l'on a voté une *déclaration* des droits de l'homme, et non une charte, c'est précisément pour reconnaître que les droits de chaque individu sont naturels, sont préexistants à l'État, et que celui-ci n'a pas le droit de les attribuer, mais bien de les reconnaître, parce que leur existence ne dépend pas de lui. Il aurait dès lors fallu en conclure que l'État ne peut pas prétendre légitimement à ce que chaque individu possède.

Comment se manifeste cette redistribution ?

On croit souvent que la redistribution qualifiée comme telle, sous forme de « sécurité sociale », ou d'aide à certaines catégories de la population, est la seule qui existe dans nos sociétés.

Mais il en existe un autre type de redistribution, celle qui résulte des services dits publics organisés par l'État, ou ses subdivisions territoriales.

On dénonce régulièrement les constructions de bâtiments de prestige édifiés aux frais des contribuables par des présidents, des ministres ou d'autres autorités. Il leur est évidemment agréable, et électoralement rentable, d'inaugurer des mairies, des salles de sport, des musées ou des autoroutes construits avec l'argent des contribuables.

Toutes ces constructions ou ces décisions ont des « bénéficiaires », actifs ou bénéficiant d'un effet d'aubaine, de ces dépenses. Il est rare qu'ils s'identifient aux « pauvres » ou au plus nécessiteux...

Des transports gratuits ou subventionnés, des spectacles offerts ou accessibles à un prix dérisoire, ce sont aussi des modes de redistribution. Ils profitent, selon le cas, à ceux qui circulent le plus, à ceux qui assistent le plus à des spectacles, comme l'opéra ou le théâtre, ou à ceux qui y exercent une activité rémunérée. Ces bénéficiaires ne sont évidemment pas les moins prospères ; on sait, par exemple, que le public de l'opéra est composé pour une proportion plus importante que dans la population générale, de personnes aisées.

La population, souvent, apprécie de recevoir des services publics « gratuits ». Personne ne lui explique que les services gratuits n'existent pas : il y a des services payés par les utilisateurs et il y en a d'autres dont le coût est supporté par les contribuables. Dans ce dernier cas, ce coût est une redistribution, au détriment de ceux qui paient l'impôt, et au profit de ceux, riches ou moins riches, qui utilisent ces « services ».

À côté de cette redistribution larvée, il en est une autre, explicite, consistant en l'exécution, au moyen des impôts et de cotisations sociales, de politiques dites sociales, au profit déclaré de certaines catégories de la population.

La sécurité sociale est l'instrument principal de cette politique et elle concerne pratiquement tout le monde, en tant que cotisants, et aussi en tant que bénéficiaires.

La multiplicité des régimes tant pour les cotisations que pour les attributions, rend presque impossible la détermination des bénéficiaires nets, soit ceux qui perçoivent plus qu'ils ne paient.

Les allocations familiales financées par tous, y compris les ménages moins riches sans enfant, profitent aux familles, même riches, avec enfants.

Les prestations de santé et bien sûr les retraites, dans un système de répartition, sont essentiellement financées par les personnes qui travaillent. Le

système est surtout rentable pour ceux qui vivent vieux, quelle que soit leur capacité économique. C'est une redistribution des jeunes vers les vieux ou encore des actifs vers les inactifs.

Tout est fait pour que le plus possible de personnes croient en bénéficier et pour qu'elles ne sachent jamais si, dans l'ensemble, elles y gagnent ou y perdent quelque chose.

Selon l'expression d'Anthony de Jasay, il s'agit d'un véritable « brassage à vide », avec un système conçu pour s'alimenter lui-même, et dont les vrais bénéficiaires sont l'État, rendu plus envahissant, et ses serviteurs et clients multiples, qui sont les fonctionnaires et divers prestataires.

Il n'est en tout cas pas exact, dans l'ensemble, d'affirmer que les bénéficiaires du système soient toujours les « pauvres », et surtout pas ceux qui, parmi ceux-ci, le sont devenus pour des raisons étrangères à leur volonté.

Ce système est néanmoins pratiquement impossible à remettre en cause, tant le nombre de ceux qui croient, souvent à tort, en être les bénéficiaires, est important. Même si l'on sait que globalement, les familles de la classe moyenne sont presque toujours perdantes, elles se battent pour garder allocations diverses, tarifs réduits sur des transports, retraites par répartition, bas prix pour les spectacles, sans voir que les impôts et cotisations qu'ils paient leur coûtent souvent plus que ces divers avantages.

Même les entreprises n'accepteront pas toujours que l'on rediscute les avantages dont elles bénéficient dans le cadre de cette redistribution, sous forme de services publics divers, et de subventions accordées pour leur installation ou leur maintien dans une zone géographique donnée, pour des raisons électorales.

L'idéologie de la redistribution autoritaire

Droite et gauche convergent souvent dans l'approbation du principe de la redistribution. Elles ne s'opposent que dans l'identification de ses bénéficiaires et de ses victimes, chacune protégeant sa clientèle électorale.

Pour la droite conservatrice ou étatiste, qui a toujours aimé l'armée, la police, la contrainte, l'État fort, la discipline des citoyens, bref la loi et l'ordre, l'idée d'un État économiquement puissant, qui réglemente l'économie ou au moins a prééminence sur elle, est conforme à son ADN autoritaire. Octroyer en outre à l'État le pouvoir de décider de l'attribution des revenus de chacun est une idée qui lui plaît, parce que tout accroissement du pouvoir d'État est conforme à sa conception de la primauté de la politique...

La gauche a longtemps incarné des idées de liberté, au moins en-dehors du domaine économique. Mais elle s'est ralliée aux dogmes étatistes parce qu'elle est fondamentalement égalitariste et que, marxiste en général, elle a retenu au moins de la lutte des classes qu'il fallait faire payer les riches. Comme l'avait exprimé Marx, « il

n'y a qu'une seule façon de tuer le capitalisme : des impôts, des impôts et toujours des impôts ».

Ce pouvoir fort s'appuie, un peu partout en Europe, sur les idées solidaristes, qui croient pouvoir justifier tout prélèvement et toute distribution par le généreux concept de la « solidarité ».

Selon cette conception, être solidaire, c'est se soumettre aux lois de l'État, qui vous oblige à payer ce qu'il décide pour qu'il l'attribue généreusement à ceux qu'il choisit, dans la proportion qu'il détermine souverainement.

Comme toute religion, le solidarisme se réclame d'un système global et il vise à imposer ses croyances. Il exige beaucoup plus que la simple charité. Il traite le devoir de solidarité comme un impératif, selon l'arbitraire de la législation, s'imposant à tout être humain en raison de sa nature même. Il existe, pour les solidaristes, une « loi de dépendance réciproque » entre les hommes, qui engendre un « devoir de solidarité universelle ».

Pour eux, ce devoir va au-delà de la simple entraide dans les situations d'urgence ou de nécessité. Il se fonde sur l'idée que l'individu ne s'appartient pas, qu'il n'est qu'un élément d'un tout, un membre d'une association, dont dès sa naissance il est le débiteur, l'obligé, parce qu'il bénéficie de tous les acquis de la civilisation. De telles idées n'ont rien de purement théorique, elles ont aussi été reproduites, presque à l'identique, dans des discours de l'ancien président américain Barack Obama, notamment dans la défense d'un système de santé davantage collectivisé et égalitariste.

Le rôle du dirigeant politique est alors d'identifier suffisamment de bénéficiaires, pour créer sans cesse de nouveaux « droits-créances » (les prétendus « droits économiques et sociaux ») qui leur seront reconnus, en échange implicite de votes au profit de ceux qui auront réussi à les créer.

Acheter des votes avec l'argent de l'État, c'est-à-dire du contribuable, en donnant des avantages aux catégories dont font partie les « bons » électeurs, c'est la pratique de base de tout régime. C'est beaucoup moins coûteux pour ceux qui dirigent et beaucoup plus efficace que les acheter avec de l'argent privé.

Ces idées solidaristes trouvent aussi un appui dans la notion très catholique de « bien commun ».

On voit en effet fort peu de différence entre les idées solidaristes que je viens de décrire, et ce qu'exprime le catéchisme de l'Église catholique : « chacun doit le dévouement aux communautés dont il fait partie et le respect aux autorités en charge du bien commun ».

L'Église impose ainsi à chaque chrétien, sous prétexte que cela ferait partie de la nature humaine, un devoir d'obéissance envers l'autorité, chargée d'assurer autant que possible « le bien commun » de la société.

Dans le langage politique, la notion de « bien commun » est exprimée par celle, tout aussi peu définie, d'« intérêt général ».

Or pour un gouvernant, l'intérêt général, c'est ce qu'il décide. La notion relève du cercle vicieux : le gouvernant est là pour décider ce qui est d'intérêt général, et tout ce qu'il décide est considéré comme étant d'intérêt général, y compris, historiquement, les pires crimes commis par les États, qui sont toujours à la base des pires catastrophes que l'humanité ait jamais connues.

L'origine initiale de cet édifice intellectuel autoritaire se trouve dans la pensée de saint Paul, à juste titre vénéré comme saint patron des gouvernants et des fonctionnaires.

Dans son Épître aux Romains, Paul écrit qu'il est « nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte du châtement, mais aussi par motif de conscience. C'est aussi pour cette raison que vous payez l'impôt, car les magistrats sont des ministres de Dieu... Rendez (donc) à tous ce qui leur est dû ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui le tribut, le tribut ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur ».

Pour l'Église, l'individu doit, parce que c'est sa nature, obéir à l'autorité « comme l'esclave gagne son paradis avec la soumission sur terre », suivant l'expression de saint Augustin.

L'Église admet sans doute que depuis l'abolition de cet esclavage, ce dernier est prescrit et périmé, mais pourquoi devrait-il en être autrement de l'obéissance à tout ce que décide l'autorité, notamment en matière fiscale ?

Toute cette idéologie repose donc sur un double mensonge. D'une part, on fait croire que tout ce que décide l'État est conforme à l'intérêt général, et donc qu'il est conforme à l'intérêt général de payer tous les impôts que l'État réclame. D'autre part, on prétend que l'État est le représentant du peuple, et que le peuple, ou la majorité, peut décider pour chacun.

L'idéologie de l'État, sa prétendue « morale », s'identifie en réalité à ce que Ayn Rand a défini comme « la morale du sacrifice ».

Toute religion déiste suppose l'existence d'un être supérieur, à qui l'homme doit tout. Que ce soit pour racheter sa propre existence ou pour obtenir des faveurs, comme la pluie, ou encore pour éviter les malédictions, comme les maladies, l'homme se sent obligé de sacrifier ce qui lui sera demandé. Il croit que c'est aux êtres divins qu'il faut acheter les bienfaits et que ceux-ci savent rendre le prix de choses. Il se sent débiteur à vie et admet que ce qu'il consent est infime par rapport à ce qu'il a reçu.

La méthode est simple, voire simpliste, mais efficace : l'État s'investit par imposture des droits divins et s'approprie, au nom de concepts abstraits, tels que « le peuple » ou « la nation », qu'il croit pouvoir incarner, les prérogatives divines, y compris celle de tout prendre à ceux qu'il traite comme ses créatures.

La morale du sacrifice est justifiée pour le croyant parce qu'il donne à son Créateur : Abraham était prêt à tuer son fils Isaac pour l'offrir au tout-puissant, avant que celui-ci le libère de son engagement. Ce n'est alors que peu de chose de payer un tribut, censé correspondre au bien commun, tel que défini par une autorité, dont nous avons vu que l'Église s'obstine encore aujourd'hui à considérer qu'elle est investie par Dieu.

La vraie solidarité

Nous vivons aujourd'hui dans un système de solidarité contrainte, autoritaire, décidé au nom d'une morale du sacrifice, par des autorités qui se sont plus ou moins explicitement approprié des pouvoirs d'origine divine.

Dans une société libre et rationnelle, ou à tout le moins raisonnable, ce système n'a pas de justification idéologique. Les autorités sont les représentants de ceux qui les ont élues, et souvent d'ailleurs cette représentation, même fondée sur un vote libre, n'est elle-même pas justifiée : l'école des choix publics a montré que les élections n'étaient souvent pas la reproduction exacte des opinions des uns et des autres, pour de multiples raisons, dont la plus évidente est que les électeurs ne prennent pas la peine de connaître les programmes électoraux. Mais même si la représentation était assurée de manière correcte, il faudrait encore justifier pourquoi une redistribution autoritaire pourrait se justifier : en vertu de quoi une majorité peut-elle décider de s'approprier les biens d'une minorité ?

Tout cela ne signifie pas que la solidarité, au-delà du financement individuel et responsable de la prévoyance ou des services dits publics, ne devrait pas exister. Au contraire, la vraie solidarité existe sans décision autoritaire, sur la base de l'empathie humaine. C'est avoir fort peu confiance en l'homme que de considérer qu'il n'est pas capable lui-même d'assurer la solidarité par des décisions volontaires, alors que cette méfiance est infirmée chaque jour par les faits, même dans les pays où l'État est fortement redistributeur.



Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle.
Toutes les publications et communications de l'Institut
contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les
opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas
nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation
ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2017, Institut Libéral.